



CONFÉDÉRATION SUISSE
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑪ **CH 693 583 A5**

⑤① Int. Cl.⁷: **A 43 B 005/04**
A 43 B 017/10

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET A5**

⑲ Numéro de la demande: 02134/99

⑦③ Titulaire(s):
LANGE INTERNATIONAL S.A.
1, rue Hans Fries
1700 Fribourg (CH)

⑳ Date de dépôt: 23.11.1999

⑦② Inventeur(s):
Pietro Orso, Via Ca' Mora, 65
36022 Cassola (VI) (IT)

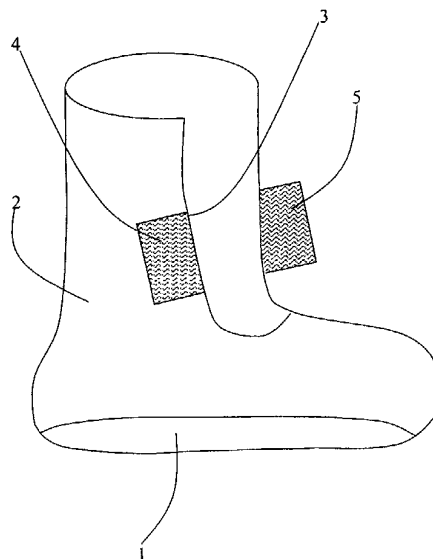
㉑ Brevet délivré le: 31.10.2003

④⑤ Fascicule du brevet
publié le: 31.10.2003

⑦④ Mandataire:
Bugnion S.A., Case postale 375
1211 Genève 12 - Champel (CH)

⑤④ **Accessoire pour chaussure de sport de location.**

⑤⑦ Accessoire pour chaussure de sport de location constitué d'une première de propreté (1) munie d'une tige souple (2). L'accessoire est destiné à un usage individuel et il est, de préférence, livré en sachet individuel fermé.



Description

La présente invention a pour objet un accessoire pour chaussure de sport de location, en particulier pour chaussure de ski.

Parmi les personnes pratiquant le ski, nombreuses sont celles qui ont recours à la location de skis et de chaussures, en particulier les personnes qui ne skient que quelques jours par année. Parmi ces personnes, il en est de nombreuses qui éprouvent des réticences à chauffer une chaussure portée précédemment par des tiers, que ce soit en raison de l'odeur dont s'est imprégné le chausson de confort de la chaussure ou par craintes de mycoses.

L'invention a pour but de remédier à cet inconvénient au moyen d'un accessoire.

L'accessoire selon l'invention présente les caractéristiques énumérées à la revendication 1. Il est caractérisé en ce qu'il est constitué d'une première de propreté munie d'une tige souple, de manière à former un chausson de propreté jetable après usage.

Dans le cas d'une chaussure équipée d'un chausson de confort, telle qu'une chaussure de ski, l'accessoire selon l'invention n'est donc pas destiné à remplacer le chausson de confort, mais à être inséré dans un tel chausson.

La première de propreté est avantageusement thermoformable à basse température de manière à pouvoir être formée au pied de l'utilisateur par le loueur.

Le chausson de propreté peut être destiné à être placé dans la chaussure avant chaussage. Dans ce cas, sa tige sera fendue sur une partie de sa hauteur pour permettre le chaussage.

Le chausson de propreté peut également être destiné à être enfilé sur le pied comme une chaussette avant chaussage. Dans ce cas, la tige n'a pas besoin d'être fendue et peut être constituée d'un simple tricot.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, un mode d'exécution de l'invention.

L'unique figure du dessin en représente une vue en perspective.

L'accessoire représenté comprend une première de propreté 1 constituée, de manière connue, d'une semelle en matière plastique cellulaire thermoformable revêtue d'un tissu synthétique. Sur la semelle 1 est fixée, par exemple par couture, une tige 2 fendue selon une ligne 3 s'étendant sur une partie de la hauteur de la tige, sur le côté de celle-ci, à partir du haut, puis sur le cou de pied. Sur l'un des côtés de la fente 3 est fixé l'un des éléments 4 d'une fermeture Velcro (marque déposée) et sur l'autre côté de la fente 3 est fixé l'autre élément 5 de cette fermeture Velcro.

La tige 2 est par exemple en mousse synthétique revêtu intérieurement d'une couche tricotée. La tige de l'accessoire selon l'invention pourrait être exécutée de différentes manières plus ou moins sophistiquées. Le matériau de la tige pourrait être un matériau isolant ou transpirant ou un matériau ajustable par thermoformage ou autres méthodes connues au pied de l'utilisateur. La tige pourrait être munie de moyens d'adhérence au chausson de confort de la chaussure de ski de manière à s'ouvrir avec ce chausson.

Dans son exécution la plus simple, la tige de l'accessoire pourrait être simplement tricotée ou en matériau élastique de type Néoprène de manière à pouvoir être enfilée sur le pied avant chaussage.

L'accessoire peut être avantageusement muni d'un moyen d'accrochage à la chaussure, respectivement au chausson de confort d'une chaussure équipée d'un tel chausson. Ce moyen d'accrochage peut être de type Velcro (marque déposée).

De manière générale, l'accessoire selon l'invention vient se substituer à la première de propreté de la chaussure.

L'accessoire sera, de préférence, présenté en sachet individuel fermé. Après usage, il est soit jeté, soit lavé et reconditionné.

Revendications

1. Accessoire pour chaussure de sport caractérisé en ce qu'il est constitué d'une première de propreté (1) munie d'une tige souple (2).

2. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé en ce que la première de propreté (1) est thermoformable à basse température.

3. Accessoire selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la tige (2) est en mousse synthétique revêtue intérieurement d'un tricot synthétique.

4. Accessoire selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la tige est en tricot.

5. Accessoire selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la tige est en matière synthétique élastique.

6. Accessoire selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la tige est fendue (3) sur une partie de sa hauteur.

7. Accessoire selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il présente un moyen d'accrochage à la chaussure, respectivement au chausson de confort.

8. Accessoire selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il est en sachet individuel fermé.

CH 693 583 A5

